

À l'aide je ne saispas quoi faire

Par marion, le 15/02/2011 à 15:31

Bonjour,

mon conjoin me tape etil veut partir avec notre enfant de 15 mois, quedois-je faire aidez moi je ne sais pas qui contacter pour qu'il n'ai plus aucun droit sur notre fils

Par chris Idv, le 15/02/2011 à 15:40

Bonjour,

Portez plainte contre votre conjoint auprès des forces de l'ordre (commissariat de police ou gendarmerie) pour coups et blessures (c'est mieux lorsque les marques de coups sont visibles et/ou avec un certificat médical).

Munie du récépissé de dépôt de plainte contactez immédiatement une assistante sociale (mairie de votre domicile généralement).

Vous pouvez contacter un avocat (toujours munie du récépissé de dépôt de plainte pour coups et blessures) afin de rédiger une requête à l'attention du juge aux affaires familiales pour que la garde de l'enfant et le logement familial vous soient affectés de manière exclusive le temps de l'enquête.

Cordialement,